



LE HERISSON

La Gazette de l'opposition à Faulquemont

Directeur de la publication Patrick Bonnet - N°5 Juillet 2009

ISSN 1968-9837

Dépôt légal avril 2008 - ISSN : 1968 - 9837 - Conception et réalisation Performances 03 87 27 29 00. Imprimé et distribué en 2200 exemplaires.

EDITO :

Au cours d'une des permanences que j'assure, tous les 15 jours, en tant qu'élus, au 11 rue de la République, (celle du 16 mai), alors que je recevais 3 d'entre vous, nous avons vu passer une des adjointes au maire, puis une autre. Il semblerait que le panneau indiquant la tenue de cette permanence ait provoqué leur hilarité. Ces deux personnes, comme l'ensemble des adjoints d'ailleurs, maire en tête, se contentent d'afficher en mairie : **"sur rendez-vous"**, n'offrant ainsi qu'une permanence à leur convenance et non à la convenance du citoyen. Ajoutons à cela un numéro vert et vous avez tous les ingrédients qu'il faut pour vous décourager de vous adresser à un élu. Continuez à sourire Mesdames, mais n'oubliez pas que les faulquinois attendent des élus une écoute et une proximité de tous les instants

Patrick Bonnet

J'ai voté contre :

L'embellissement de la **place du Marché** lors du dernier conseil municipal. Le coût est estimé à 38 000€ (249 280 francs). « **Du cinéma! De la poudre aux yeux** » : remarques de Faulquinois pas dupes. Rappelons que sa restauration avait déjà coûté une petite fortune, avec ses bordures en granit et **sa fontaine aux faucons...vide**. Il se dit même que les arbres de cette place auraient coûté plusieurs centaines de francs, on parle même de 50 000 francs l'arbre. Peut-être que l'ancien adjoint aux travaux et à l'urbanisme, le directeur général des services de l'époque pourraient nous en dire davantage ? Nous sommes nombreux à penser qu'il y a des choses plus importantes à réaliser avant : parking Erckmann Chatrian, voirie dans la cité, travaux au Longchamp (avaloirs, bouche d'égouts...), aux Vignes, l'ancienne mairie, la rue de Nancy, le plateau sportif du collège Paul-Verlaine, ... **le plan d'eau de la ville**. Pour ce dernier, des faulquinois ont proposé ce projet : *"restaurer le Vieux Moulin ; sécuriser le bassin, l'étang, le chemin d'accès ; installer des bancs, poubelles ; aménager les toilettes ; créer un chalet en dur avec eau potable et électricité ; revoir l'éclairage ; fleurissement ; aménagement de l'aire de jeux, la rendre plus attractive ; création d'une piste de boules ; installation d'un grillage derrière les buts de foot pour stopper les ballons ; élagage des grands peupliers"*. **On peut en faire des choses avec 38 000€.**

Patrick Bonnet

Message de mamans aux élus reçu par courriel :

Tel qu'il nous est parvenu : *"Pensez à faire entretenir le parc de la Clairière. Poubelles sans couvercle, bris de verre, tables et jeux en très mauvais état, absence d'éclairage, crottes. C'est le seul endroit où on peut aller avec des jeunes enfants, tout est dégradé. C'est une honte, les enfants ne votent pas alors on s'en tape"*. **On peut en faire des choses avec 38 000€.**

Antennes de téléphonie :

Lors du dernier conseil, je n'ai pas approuvé le remplacement des antennes relais installées sur le clocher de l'église Marie-Reine. Plusieurs d'entre vous ignoraient leur présence en ces lieux. La présentation du projet par le maire me semble incomplet et l'explication du représentant de Bouygues Télécom ne m'a pas convaincu. A ma remarque : **"s'il n'est pas établi que les rayonnements présentent un risque pour la santé, il n'est pas établi le contraire non plus"**. Nous n'ignorons pas que ce sujet a fait l'objet de nombreuses décisions de justice, obligeant des entreprises à enlever leurs antennes. **Principe de précaution !!!** A savoir, que la société **peut ajouter librement jusqu'à 6 antennes**. Sur le compte rendu du conseil sont évoqués seulement 3 antennes. **Principe de discrétion ?**

Patrick Bonnet

Surtout ne pas déplaire (avec le milieu associatif) :

Certaines associations s'étonnent de comportements face auxquels elles sont en droit de s'interroger. Citons deux exemples : le premier, refus d'une directrice d'école primaire de remettre aux élèves un tract annonçant une manifestation organisée par certaines associations. **C'est la règle ?** Soit. Alors elle doit être la même pour tous et pour toutes les écoles ; en conséquence il n'aurait pas fallu accepter le tract de la dirigeante du club vélo, même si elle est adjointe au maire. Second exemple, à propos d'une kermesse de fin d'année dans une autre école. A la demande de parents, un bénévole d'une association se propose pour venir présenter un jeu destiné aux enfants. La proposition est refusée par une directrice, cet animateur, est-ce un hasard, n'est pas "du côté du maire" ? **Curieux n'est-ce pas ?** D'autant plus curieux que tout le monde sait que les enseignants, fonctionnaires de l'Education Nationale, dépendent de l'Inspection d'Académie de leur département et qu'ils ne sont donc pas soumis à la volonté des élus locaux.

Rentrée des classes !!! (par des parents d'élèves) :

Nous suggérons aux responsables des écoles de revoir le contenu du cartable des enfants. Cette année encore, la liste des affaires scolaires est longue. Pourquoi faire racheter des cahiers de 96 pages (un pour l'histoire, pour le français, pour les sciences ... petit format, grand format), alors que seulement 2, 3, 10 pages sont utilisées ? Il est encore temps d'y remédier, car les rentrées scolaires deviennent de plus en plus difficiles au regard de leurs coûts. Prenons le prix du bus par exemple : pour 4 transports, (de l'arrêt du bus à l'école primaire : 7h30, 11h30, 13h, 16h) par jour et pour un trimestre, la somme est forfaitaire, 75€. Tant pis pour cette maman si ses enfants ne prennent le bus que 3 jours par semaine (à 11h30 et 13h). Idem pour Ces familles dont les enfants ne prennent le bus que le matin (7h30). C'est toujours 75€.

Le Furet

Les fêtes de fin d'année scolaire

se sont déroulées, pour un groupe scolaire le vendredi après-midi. Ce vendredi n'a pas fait l'unanimité, des parents, travaillant, n'ont pu se rendre au spectacle donné par leurs enfants. Le prétexte invoqué a été "les bâtiments ne sont plus assurés les samedis et dimanches, suite à la semaine des 4 jours". L'autre groupe scolaire a pourtant fait sa fête un samedi.

Fête de la musique :

Des présidents d'associations ont reçu un courrier de la municipalité leur proposant de tenir les stands restauration et buvette pour cette fête. Des présidents et non les présidents, car toutes les associations n'ont pas reçu ce courrier. Il est vrai que celui-ci indiquait des associations dynamiques. Nous avons pensé que cette initiative municipale faisait réponse à un article du dernier Hérisson intitulé "Pas toujours les mêmes". Nous avons tort. Car il semblerait que ceci n'ait été qu'une mise en scène. En effet, l'une des deux associations sélectionnées pour ce jour savait déjà, plus de deux mois avant, qu'elle était retenue. Est ce un hasard, si un membre de cette association est un conseiller municipal, membre de la commission communale "Animation et Jeunesse" ? Monsieur l'adjoint Animation et Jeunesse, mesdames et messieurs de cette même commission, s'il vous plaît, ne prenez pas les bénévoles des associations pour des naïfs voire des idiots. Enfin, il nous faut souligner la persévérance de ces élus dans leur raisonnement : **On n'est jamais mieux servi que par soi même.**

Le Furet

Terrain à vendre lieu-dit Wintersheck :

Certains propriétaires de ces terrains ont reçu un courrier de la société, chargée par la municipalité, du rachat de ces terrains (voir Hérisson N°4 intitulé Expropriation). Pour faire bref, dans cet article nous vous indiquions que vous n'étiez pas obligé de vendre vos terrains, quels que soient les arguments de l'acheteur. Dans ce courrier, la société propose 6,50€ le m2, conformément, selon eux, à l'estimation de France Domaine. Certains d'entre vous ont estimé que : "ce prix était ridiculement bas, surtout lorsque on sait que ces terrains sont destinés à devenir à terme des terrains constructibles". Et de proposer : "Je vais demander un échange avec un autre terrain (une forme de remembrement), peut-être plus petit, mais constructible. Prenons l'exemple : je cède (je ne vends pas) à cette société un terrain de 2000m2 (20 ares) à 6,50€ le m2 = 13 000€. Ce terrain, je demande à l'échanger contre un autre terrain, même plus petit, mais constructible celui-là. Disons 1000m2 (10 ares). Ce terrain de 1000m2, je pourrai le revendre 1000m2 X 40€ (prix moyen) = 40 000€. Même à 20€ le m2, cela me rapporterait 20 000€ au lieu de 13 000€. Il n'y a pas de raison que la bonne affaire ne soit pas pour moi"

Proposition d'une Faulquinoise :

Pourquoi ne pas investir dans l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les installer à des endroits stratégiques de la ville afin que l'eau récoltée serve à l'arrosage des massifs floraux municipaux ?

**Avec 38 000€,
vous savez ceux
de la place du Marché,**

on pourrait aussi installer un autre terrain multisports :
à la Cité, dans le parc en face du garage Citroën...
A la Colline pour remplacer l'aire de jeux qui a disparu,
sans explications, il y a quelques semaines.



Si vous souhaitez continuer à
aider le Hérisson, adressez vos dons
à l'adresse suivante :
Le Hérisson
11, rue de la République
57380 Faulquemont



Permanences

Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis
de **chaque mois de 10H30 à 11H30**
11, rue de la République
57380 Faulquemont